

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

4<sup>E</sup> FORUM DE L'AUTOMEDICATION ET DU SELFCARE : « Après le temps de l'observation, l'Afipa souhaite que s'ouvre le temps de l'action et de l'ambition »

Paris, le 18 septembre 2014 – L'Afipa organisait hier, mercredi 17 septembre, son quatrième Forum de l'automédication et du selfcare. Une occasion privilégiée – à la lumière notamment d'expériences européennes et internationales – de dénoncer l'immobilisme des pouvoirs publics dans la perspective d'un développement de l'automédication responsable en France.

Dans un contexte tendu pour le secteur de l'automédication et face à la « navrante actualité de cet été », la 4è édition du Forum de l'automédication et du selfcare offrait, selon Pascal Brossard, Président de l'Afipa, « l'opportunité de communiquer, de dénoncer les erreurs, de fustiger les mensonges et de démonter les fausses bonnes idées [...] proposées en dépit des principes économiques modernes et surtout de la situation économique catastrophique des dépenses publiques. »

Dénonçant en particulier l'immobilisme des autorités pour inscrire l'automédication responsable comme véritable stratégie de santé publique, l'Afipa a appelé les décideurs à agir et à soutenir durablement et significativement un secteur en perte de vitesse. Un ton résolument engagé et des propositions pragmatiques ont ainsi marqué un rendez-vous désormais incontournable pour toutes les parties prenantes de l'automédication responsable en France (institutionnels, représentants des syndicats des professionnels de santé, Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, ...).

Les propositions de l'Afipa pour le développement de l'automédication responsable en France

## 1. Définir clairement les indications qui doivent relever de la responsabilité individuelle

L'Afipa souhaite que les pouvoirs publics définissent les indications qui doivent relever de la responsabilité financière individuelle et les indications qui doivent faire l'objet d'une prise en charge collective et solidaire. Cette clarification est fondamentale pour une meilleure compréhension de l'automédication par le patient. C'est également par ce biais que de réelles économies pourront être réalisées pour la collectivité.

### 2. Engager une politique de délistage forte

L'Afipa souhaite que soit déployée une forte politique de délistage en France par :

- la création d'une direction dédiée au médicament de Prescription médicale facultative (PMF) à l'ANSM
- la mise en œuvre d'une procédure de reconnaissance mutuelle des délistages ayant déjà été acceptés dans d'autres pays européens (sur la base d'une liste prédéfinie et par saisine de l'ANSM)
- et, dans le cas d'un délistage à l'initiative d'un laboratoire, l'octroi d'une protection systématique des données utilisées par le laboratoire pendant trois ans et à partir de six mois après l'obtention de l'Autorisation de Mise sur le Marché.

#### 3. Ramener le taux de TVA à 2.1% pour les médicaments non remboursables

En deux ans, les médicaments non remboursables ont subi deux augmentations de TVA passant ainsi de 5,5% à 10%, provoquant une augmentation mécanique des prix de 4%.

Afin d'enrayer une hausse artificielle des prix, l'Afipa demande que le taux de TVA pour les médicaments non remboursables soit porté à 2.1%, soit au même taux de TVA que celui appliqué aux médicaments remboursables.

# 4. Créer un avantage fiscal pour les patients qui achètent des médicaments d'automédication

Le développement de l'automédication implique une participation financière du patient. L'Afipa demande ainsi que soit mise en œuvre un avantage fiscal pour les patients qui achètent des médicaments non remboursables et non prescrits. Elle pourrait se faire, par exemple, au moyen d'une déduction sur l'impôt sur le revenu.

D'autres pays, le Japon ou le Canada, réfléchissent ou ont mis en œuvre des incitations de ce type pour certains biens de santé.

Enfin, l'Afipa souhaite continuer à s'impliquer dans les travaux du groupe automédication du CSIS qu'elle préside avec la DGS afin poursuivre le déploiement des mesures suivantes :

- Mettre en place les actions auprès des pharmaciens d'officine pour que les médicaments obtenus sans ordonnance soient inscrits systématiquement dans le DP
- Développer une information éducative sur l'automédication à l'attention des patients.
- Développer une information éducative destinée aux collégiens sur les médicaments en général et sur l'automédication en particulier
- Afficher les prix des médicaments en pharmacie d'officine
- Réactiver l'observatoire des prix pour suivre l'évolution des prix et les écarts de prix TVA des médicaments d'automédication
- Mettre en œuvre des arbres de décision pour les pharmaciens

L'AFIPA, acteur de Santé Publique, est l'association professionnelle qui représente les industriels qui produisent et commercialisent des produits de santé disponibles en pharmacie sans ordonnance (médicaments, dispositifs médicaux et compléments alimentaires d'automédication).

ABBOTT, ALMIRALL, BAYER HEALTHCARE SAS FRANCE, BOEHRINGER INGELHEIM FRANCE, BOIRON, BOUCHARA RECORDATI, BRISTOL-MYERS SQUIBB – DIVISION UPSA, DERMOPHIL INDIEN / HEPATOUM, DIEPHARMEX, EXPANSCIENCE, GALDERMA, GENEVRIER, GIFRER BARBEZAT, GSK SGP, HRA PHARMA, JOHNSON&JOHNSON SANTE BEAUTE FRANCE, LABCATAL, LEHNING, MAYOLI SPINDLER, MERCK MEDICATION FAMILIALE, NEGMA LERADS, NOVARTIS SANTE FAMILIALE, NUTRITION ET SANTE, OMEGA PHARMA, PFIZER SANTE FAMILIALE, PIERRE FABRE SANTE, PROCTER & GAMBLE PHARMACEUTICALS FR, RECKITT BENCKISER, ROTTAPHARM MADAUS, SANOFI-AVENTIS FRANCE, SEMES S.A, TONIPHARM, LABORATOIRES URGO, WELEDA, ZAMBON FRANCE.

Retrouvez l'Afipa sur : www.afipa.org Twitter: @afipa

L'automédication consiste pour les individus à soigner leurs maladies grâce à des médicaments autorisés, accessibles sans ordonnance, sûrs et efficaces dans les conditions d'utilisation indiquées (définition OMS 2000), <u>avec le conseil du pharmacien</u>.

#### **CONTACT PRESSE**

Ariane Prêtre
Tél. 09 81 71 11 02 / Mob. 06 81 37 72 48
Mél. ariane.pretre@wanadoo.fr